



Neuvième Conférence des Parties (COP9) de la Convention sur la Diversité Biologique

Evènement parallèle COMIFAC-PFBC-WWF

**Thème : Approches régionales de conservation et de gestion durable de la biodiversité
en Afrique Centrale
Bonn, 28 mai 2008**

Rapport

1. Introduction

En marge de la neuvième Conférence des Parties (COP9) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) tenue à Bonn du 19 au 30 mai 2008, la COMIFAC en collaboration avec la Facilitation allemande du PFBC et le soutien du WWF a organisé un évènement parallèle le 28 mai 2008 à l'hôtel Maritim de Bonn.

Cet évènement intitulé « approches régionales de conservation et de gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale » avait pour objet de présenter les efforts et les actions engagées par les parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs de la CDB.

Initialement prévu dans le salon Planck à partir de 18h15, l'évènement a commencé aux environs de 19h15 dans la salle Freser pour s'achever autour de 21h10. Une cinquantaine de participants représentant les organisations internationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales, les institutions sous-régionales, les représentants des pays de l'espace COMIFAC ont participé à cet évènement. L'évènement a été rehaussé par la présence des hautes autorités de la sous-région en l'occurrence les Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Tchad et de l'Ambassadeur de la RDC en Allemagne (conférence liste des participants en annexe).

La modération des travaux a été assurée par Messieurs Martin TADOUM du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et Claus Michael FALKENBERG du Projet GTZ d'appui à la COMIFAC.

2. Déroulement

Deux temps forts ont marqué cet évènement, à savoir : la signature du Mémorandum d'Accord entre la COMIFAC et le Secrétariat de la CDB, les exposés suivis de débats.

2.1 Signature Mémorandum d'Accord

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Professeur Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI et son homologue de la CDB, Dr Ahmed DJOGHLAF ont procédé solennellement à la signature du Mémorandum d'Accord consacrant une collaboration formelle entre les deux organisations. L'objectif d'un tel Mémorandum d'une durée de dix mois est de promouvoir et capitaliser les expériences positives en matière de conservation de la biodiversité en Afrique Centrale. Le montant total des opérations est de 60.000 euros, correspondant à des contributions de 30.000 euros par organisation.

Les deux responsables ont salué cette initiative et réitéré leur détermination à travailler de concert pour la réussite des objectifs de ce Mémorandum. Aussi, Dr Ahmed DJOGHLAF a-t-il saisi cette occasion pour rendre un hommage à la France et à l'Allemagne pour leurs appuis au Secrétariat de la CDB et à la mise en œuvre de la stratégie biodiversité.

2.2 Communications et débats

Cinq communications ont été faites sur les thématiques ci-après :

- La COMIFAC : Modèle de coopération sous-régionale en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale par M. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI, Secrétaire Exécutif/COMIFAC ;
- Le PFBC : une approche régionale de conservation et de gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale par M. Hans SCHIPULLE, facilitateur du PFBC ;
- Les perspectives APA en Afrique Centrale par M. Emmanuel BAYANI, Pilote du GTBAC ;
- Les progrès des réseaux des aires protégées en Afrique Centrale par M. Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif /RAPAC ;
- La fondation tri-nationale Sangha : expériences en matière de mobilisation de financement pour la gestion des aires protégées par M. Timothée FOMETE, Directeur Exécutif de la Fondation.

Toutes ces communications ont mis en exergue les expériences et les leçons apprises en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale. On retient que des efforts notables ont été faits par la sous-région dans ce domaine, en l'occurrence :

- La création de 5,5 millions d'ha de nouvelles aires protégées depuis 1999, portant ainsi la superficie des aires protégées de la sous-région à 44 millions d'ha, soit 10% de la superficie totale de la sous-région ;
- La création de deux complexes transfrontaliers d'aires protégées, respectivement le Trinational Sangha entre le Cameroun, le Congo et la RCA d'une superficie de 28.000 km² et le trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon d'une superficie d'environ 136.000 km² ;
- La création d'une fondation pour le financement pérenne du TNS ;
- La création d'un groupe de travail sous-régional sur la biodiversité (GTBAC) ;
- Le renforcement des capacités des négociateurs de la sous-région sur les questions relatives à APA et autres thématiques prioritaires de la CDB ;
- La réalisation d'une étude sur la revue institutionnelle et juridique en matière d'APA en Afrique Centrale et organisation d'un atelier sur ce sujet ;
- Le développement de nombreuses activités de conservation sur le terrain.

Après ces exposés, quelques préoccupations ont été soulevées et les débats ont porté sur :

- la gestion des fonds de démarrage de la fondation TNS ;
- la nature juridique non contraignante du PFBC ;
- les perspectives du RAPAC après les financements de l'Union Européenne.

3. Conclusion

Grâce à la mobilisation des participants et à la qualité de l'organisation, cet évènement parallèle a été un succès dans l'ensemble. De telle expérience devrait être renouvelée lors des rencontres internationales similaires afin de promouvoir davantage l'action de la COMIFAC et de ses partenaires dans la sous-région.

Rapporteur

Martin TADOUM
Assistant Technique/COMIFAC